

Je suis opposé à ce projet éolien en raison notamment d'une étude acoustique sans aucune valeur car incomplète, arbitraire, trompeuse et biaisée.

Pour mémoire sont présentés au 2.5.1.2.2 les points de mesures en début de paragraphe page 57/616 comme s'ils avaient tous été mis en œuvre,

Or on découvre page 59/616 :

« 2.5.1.2.6 Incertitudes

*De même, aux points n°2, 6 et 7 les riverains n'ont pas souhaité accueillir un sonomètre dans leurs propriétés ou n'étaient pas joignables malgré les relances et la visite de Venhatec sur site. De plus, il n'a pas été possible de placer le matériel au sein d'une autre habitation. Le bureau d'études a par conséquent été contraint de réaliser une mesure de courte durée à proximité de celles-ci.*

*La mesure au point n°4 ayant subi une avarie en cours de campagne limitant le nombre de données exploitables,*

*le secteur SO a été élargi à 180°-280°, secteur demeurant représentatif de la direction sud-ouest.*

*Venathec estime cependant que les points n°2, 4, 6 et 7 se situant à plus d'1 km de l'implantation des éoliennes du projet de Cernay, il ne s'agit donc pas des points de mesure déterminants de l'impact acoustique du projet. »*

Et Page 59/616 :

*« Néanmoins, compte tenu des incertitudes liées aux mesurages et aux simulations numériques, il n'est pas possible de conclure de manière catégorique sur la conformité de l'installation. »*

Donc l'étude acoustique ne sert à rien puisque d'ailleurs auparavant il a été mentionné que les points de mesures au-delà de 1km ne servaient à rien.

Sur les 9 points de mesure, seuls 5 ont réellement fait l'objet d'une mesure.

Rien n'empêchait depuis mars 2020 (date des mesures) la société Venathec de faire de nouvelles mesures afin d'avoir des données fiables.

Le promoteur lui-même n'aurait jamais dû accepter cette étude acoustique pour une prestation incomplète, non fiable.

Nous sommes en droit de considérer que si le promoteur a « validé » cette étude acoustique approximative, c'est que celle-ci est complaisante avec leurs intérêts.

Au vu de cette étude acoustique superficielle et complaisante, merci de rendre un avis défavorable.